



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1713

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2017 - Bâtiments, véhicules, mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable - Individualisation totale d'autorisations de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Butin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 30 janvier 2017****Délibération n° 2017-1713**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées 2017 - Bâtiments, véhicules, mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable - Individualisation totale d'autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments (DLPB) assure les missions suivantes :

- stratégie patrimoniale,
- maîtrise d'ouvrage des opérations de construction, de réhabilitation dans le domaine du bâtiment et accessoirement de l'aménagement,
- conduite et pilotage d'études ou d'ingénieries de tous types (études de faisabilité, programmation, maîtrise d'œuvre, etc.) dans le domaine du bâtiment,
- déconstruction et dépollution des sols,
- rénovation, maintenance et entretien des bâtiments, du patrimoine et des espaces extérieurs,
- gestion immobilière du patrimoine privé de la Métropole,
- fourniture et gestion des énergies et des fluides pour les bâtiments et sites,
- ressources logistiques générales dont les services ont besoin pour accomplir leurs missions (véhicules, vêtements de travail, fournitures de bureau, papier, entretien des locaux, déménagements/aménagements),
- moyens généraux (organisation et gestion du courrier, de l'accueil, de la reprographie, documentation, archives),
- ressources générales de la direction (comptabilité, finances, marchés, méthode, organisation, information, qualité, communication, ressources humaines et prévention-sécurité),
- mission transversale sûreté-sécurité et gestion de crise.

La DLPB, dans son domaine de compétence, centralise l'ensemble des acquisitions à réaliser en mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services, en véhicules légers et leurs aménagements ainsi que des prestations de construction et d'aménagement et autres travaux à réaliser dans les bâtiments et espaces affectés à l'ensemble des services métropolitains de même que des travaux de préservation du patrimoine privé de la Métropole. Elle est également le référent technique pour ce qui concerne le patrimoine donné en délégation de service public (DSP).

En fonction des moyens financiers alloués, la direction s'attache à :

- conduire une politique d'achat de véhicules à faible impact environnemental et la poursuite du renouvellement du parc par l'achat de véhicules propres adaptés aux usagers des services,

- poursuivre une programmation "économe" des opérations de grosse maintenance sur le patrimoine métropolitain, notamment les sites pérennes au sens de la stratégie patrimoniale. Cette programmation nécessite une approche globale à moyen terme des travaux à réaliser,
- assurer la conservation du patrimoine privé métropolitain par la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance garantissant la sécurité des biens et des personnes, que ce soit dans l'attente de la réalisation de projets ou bien afin de constituer une réserve foncière à partir de ce patrimoine,
- apporter des réponses aux demandes des services, notamment en matière de moyens généraux nécessaires au bon niveau de service,
- garantir le fonctionnement des 2 établissements majeurs recevant du public que sont l'Hôtel de la Métropole et le Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP).

#### **I - Equipements en délégation de service public**

a) - *Cité Centre des Congrès* - opération globalisée 2017 n° 0P02O4572 : 215 000 € en dépenses et 35 834 € en recettes (TVA).

Ces travaux portent essentiellement sur les travaux d'amélioration des installations thermiques.

b) - *Golf de Chassieu* - opération globalisée 2017 n° 0P04O4578 : 13 750 € en dépenses et 2 291 € en recettes (TVA).

Cette opération globalisée concerne les éventuels travaux du propriétaire sur le golf de Chassieu, propriété de la Métropole.

Il s'agit de travaux nécessaires sur l'ancien club house du fait du retard de construction sur le nouveau bâtiment dont le permis de construire dépend de la validation du plan local d'urbanisme.

c) - *Parcs de stationnement* - opération globalisée 2017 n° 0P10O4584 : 10 000 € en dépenses et 1 667 € en recettes (TVA).

Il s'agit de travaux incombant au propriétaire Métropole sur des parcs affermés.

d) - *Cimetières* - opération globalisée 2017 n° 0P22O4596 : 600 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes (TVA).

Il est rappelé que la Métropole a confié à la société Atrium, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation des cimetières métropolitains. La Métropole conserve à sa charge les travaux d'investissement. Pour l'ensemble de ces travaux, la Métropole transfère au délégataire le droit à déduction de la TVA sur les dépenses d'investissement. Les travaux envisagés en 2017 sont les suivants :

- cimetière de Bron : aménagement de la clairière 1 bleu et de la clairière israélite 3 marron,
- cimetière de Rillieux la Pape : aménagement du carré musulman 4 mauve.

#### **II - Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - opération globalisée 2017 n° 0P08O4566 : 510 000 €**

Pour 2017, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- rénovation des postes de transformation : 195 000 €,
- réfection de la station taxi : 10 000 €,
- remplacement des serrureries galerie B : 20 000 €,
- remplacement des portes coupe-feu (phase 2) et des portes automatiques galerie D : 40 000 €,
- reprise partielle de l'étanchéité et des dalles des terrasses niveau 4 : 30 000 €,
- amélioration de la vidéo-protection : 40 000 €,
- amélioration du système de sécurité incendie et de la gestion technique centralisée : 20 000 €,
- aménagement de la gare routière : 155 000 €.

**III - Haltes fluviales - opération globalisée 2017 n° 0P13O4590 : 50 000 €**

Il est prévu actuellement l'implantation d'un duc d'albe et la sécurisation de la halte fluviale de Caluire et Cuire pour accueillir des groupes scolaires amenés par la péniche du Val de Rhône (association qui sensibilise à la gestion et au cycle de l'eau) ainsi que pour faire face au développement des navettes à passagers.

**IV - Aires d'accueil des gens du voyage - opération globalisée 2017 n° 0P16O4560 : 170 000 €**

La Métropole est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. 18 aires d'accueil sont réparties sur le territoire pour une capacité de 356 places : Caluire et Cuire, Chassieu, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Bron, Corbas, Lyon 7°, Saint Priest, Vénissieux, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville-Sainte Foy lès Lyon, Grigny, Lyon 9° et Saint Genis Laval.

La gestion des aires d'accueil nécessite au quotidien des travaux de maintenance et d'amélioration. La programmation des travaux est effectuée suivant les priorités établies chaque année en fonction des axes suivants : sécurité des personnes, amélioration et continuité du service offert aux usagers, maintien et préservation de l'état du patrimoine métropolitain, travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et respect de l'environnement. Des ajustements ont lieu en cours d'année en fonction des urgences détectées.

**V - Travaux sur le patrimoine privé - opération globalisée 2017 n° 0P28O4515 : 893 000 €**

Ces opérations portent sur les travaux d'investissement ayant pour but de maintenir en bon état le patrimoine privé. Ces biens sont propriété de la Métropole mais ne sont pas affectés à ses services.

La bonne gestion de ce patrimoine nécessite d'en assurer a minima la conservation par la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance garantissant la sécurité des biens et des personnes. Il s'agit principalement d'interventions de réhabilitation de toitures, d'étanchéité, de remplacement de fenêtres. Il peut s'avérer nécessaire de faire procéder à des travaux de consolidation ou confortement dans le cadre d'une déconstruction. Enfin, certains biens doivent faire l'objet d'une mise aux normes (électricité, accessibilité) lors de changement d'affectation ou de nouvelles mises à disposition.

**VI - Hôtel de la Métropole - opérations globalisées 2017 n° 0P28O4541 concernant le budget principal : 310 000 € et n° 5P28O4541 concernant le budget annexe du restaurant administratif : 20 000 €**

Pour 2017, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- rénovation et création de salles de réunion salles D, E et F : 30 000 €,
- remplacement de matériels techniques (remplacement réglementaire des climatiseurs au R22, matériels techniques, automates, gestion technique centralisée -GTC-), vidéosurveillance, moteurs, pompes, etc.) : 60 000 €,
- restructuration de bureaux (adaptation des conditions de travail suivant les réorganisations des services) : 20 000 €,
- travaux de sécurité, remplacement des sas de sortie sur la place du Lac par des issues de secours : 50 000 €,
- plan de retrait et dépose de matériaux amiantés en fonction des chantiers ouverts : 30 000 €,
- aménagement de locaux de stockage sous la salle du Conseil : 20 000 €,
- mise aux normes d'accessibilité : adaptation des escaliers intérieurs en pierre : 40 000 €,
- rénovation des abords et accès intérieurs de la salle du Conseil (coursive et circulations : public et élus) : 60 000 €,
- reprise des hottes de cuisine (grillades) et mise en place d'un traitement des déchets : 20 000 €.

**VII - Autres bâtiments et espaces métropolitains - opérations globalisées 2017 n° 0P28O4554 concernant le budget principal : 1 380 000 € et n° 2P28O4554 concernant le budget annexe de l'assainissement : 150 000 €**

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux (constructions et aménagements) à réaliser sur les autres bâtiments métropolitains affectés à l'usage des services de la Métropole, toutes directions confondues autres que le CELP et l'Hôtel de la Métropole traités par ailleurs.

Ces opérations font l'objet d'une programmation dont les priorités sont déterminées conjointement entre la direction de la logistique, du patrimoine et du bâtiment (DLPB) et la direction bénéficiaire. Cependant, les travaux urgents et/ou devenus prioritaires, non programmés, survenant en cours d'exercice, se substitueront à ceux retenus avec les directions bénéficiaires.

Ces opérations concernent principalement :

- des acquisitions et des aménagements de locaux (bureaux et dépôts),
- des mises aux normes d'équipements techniques,
- des rénovations de locaux dans le cadre de la maintenance préventive,
- des travaux de maintenance du gros œuvre.

**VIII - Amélioration des sites territorialisés - opération globalisée 2017 n° 0P28O5195A : 1 200 000 €**

Cette opération retrace l'ensemble des interventions à réaliser sur les bâtiments principaux et annexes des Maisons de la Métropole (MDM).

Cette opération porte sur les travaux de maintenance et de petits travaux neufs concernant :

- priorité 1 : l'hygiène et la sécurité,
- priorité 2 : le clos et le couvert (réfection d'étanchéité par exemple),
- priorité 3 : la thermique - chauffage ventilation climatisation (remplacement de chaudière, de régulation, etc.),
- priorité 4 : l'embellissement ou le confort (peinture, déplacement de cloisons, etc.).

Il est à noter que cette opération n'inclut pas les travaux nécessaires au rapprochement des MDM et antennes solidarité du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon.

**IX - Diminuer les consommations énergétiques - opération globalisée 2017 n° 0P31O4535 concernant le budget principal : 120 000 € et n° 2P31O4535 concernant le budget annexe de l'assainissement : 120 000 €**

Cette opération a pour vocation d'intégrer les travaux d'amélioration sur la performance énergétique des locaux.

En effet, afin de rationaliser les coûts et de diminuer les consommations énergétiques, un marché public a été conclu en 2014 portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine métropolitain. Il comprend, d'une part, la conduite des installations et travaux de petit entretien (forfait P2 imputé en fonctionnement) et, d'autre part, le gros entretien et renouvellement des matériels (forfait P3 imputé sur la présente opération globalisée en investissement). Le gros entretien et le renouvellement des matériels concernent un périmètre défini au cahier des charges. En effet, le matériel inclus dans le forfait P3 est clairement identifié par sa fonction (production, distribution de chaud et froid, appareils de ventilation). Certains travaux en sont clairement exclus : maçonnerie, génie civil, réseaux enterrés, émetteurs. L'ensemble de ces dépenses (forfait + travaux exclus) est imputé en investissement sur cette opération globalisée aux budgets principal et annexe de l'assainissement.

**X - Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs - opération globalisée 2017 n° 0P28O4529 concernant le budget principal : 1 900 000 € et n° 2P28O4529 concernant le budget annexe de l'assainissement : 300 500 €**

Cette opération prend en compte les besoins de renouvellement et les aménagements des véhicules des directions de la Métropole :

- pour les pools de véhicules en prêt : renouvellement de 6 vélos classiques, 2 vélos à assistance électrique, 29 petites citadines, 2 petites citadines au gaz naturel pour les véhicules (GNV), une petite citadine électrique, 17 fourgonnettes et 2 fourgons,
- pour les directions : achat de 32 petites citadines dont 7 GNV, 5 fourgonnettes, 12 vélos classiques, 15 vélos à assistance électrique et une berline compacte, véhicule de fonction,

- pour les directions de la voirie, de la propreté et de la logistique, du patrimoine et des bâtiments : acquisition de 15 fourgons aménagés dont 2 fourgons GNV (si expérimentation 2016 concluante), 25 fourgonnettes,
- aménagement de fourgons et fourgonnettes,
- achat de 2 véhicules fourgonnettes (Kangoo ZE H2) hydrogène à titre expérimental,
- achat de kit gaz de pétrole liquéfié (GPL) pour fourgonnettes et petites citadines (pour transformation de véhicule essence en véhicule propre),
- acquisition de matériels de garage et de grosses réparations.

### **XI - Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services**

Le suivi des acquisitions concernant les mobiliers et les moyens généraux sera assuré par le service logistique et moyen généraux (LMG) de la direction et le suivi des acquisitions concernant le matériel technique sera assuré par le service des interventions en régie (Centre technique de maintenance -CTM-).

a) - *Mobiliers et moyens généraux* - opération globalisée 2017 n° 0P28O4547 concernant le budget principal : 390 000 € et n° 5P28O4547 concernant le budget annexe du restaurant administratif : 10 000 €

Cette opération globalisée porte sur le renouvellement du mobilier :

- concernant le mobilier et le matériel gérés par la DLPB, unité LMG : 370 000 €

- . DLPB - tous services, hors services urbains et budgets annexes : achat de matériels de bureau, de matériels audio vidéo, renouvellement des mobiliers des salles de réunions de l'Hôtel de la Métropole, etc.,
- . direction de la voirie (tous sites) : renouvellement de mobiliers vétustes pour les subdivisions (vestiaires industriels, chaises bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) et besoins nouveaux,
- . direction de la propreté (tous sites) : renouvellement de mobiliers vétustes pour les subdivisions (vestiaires industriels, chaises bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) et besoins nouveaux,
- . délégation développement solidaire et habitat : renouvellement des mobiliers vétustes dans les MDM,
- . mobiliers ergonomiques hors prise en charge par la direction des ressources humaines (DRH) ;

- concernant les besoins des "directions orphelines" : 20 000 €

- . achat de mobiliers d'adaptation à l'emploi ou de matériel spécifique pour la DRH,
- . divers achats "métiers" pour les autres directions ;

- Matériels et mobiliers pour le restaurant administratif : 10 000 €

- . équipements pour le fonctionnement du restaurant administratif (découpe légumes, machine à jambon automatique et cutter, etc.).

Compte tenu du faible montant sur le budget annexe de l'assainissement, il est maintenu une opération pour les 2 services : opération globalisée 2017 n° 2P28O4547 concernant le budget annexe de l'assainissement : 36 000 €.

b) - *Matériels techniques - opération globalisée 2017 n° 0P28O5344* - 140 000 € en dépenses

Cette opération porte sur l'achat d'outillage et de petit matériel géré par la DLPB, CTM :

- petits électroménagers pour renouvellement (y compris fontaines rafraichissantes) : 60 000 €,
- renouvellement d'outillage divers (perforateurs, meuleuses, postes à souder, matériel espaces verts, etc.) : 18 000 €,
- matériel d'équipement technique (ventilo convecteurs, pompes, circulateurs, etc.) : 18 000 €,
- achat de climatiseurs et de ventilateurs : 18 000 €,
- matériels industriels et/ou de machines : 26 000 €.

**XII - Aménagement des services de la Métropole - opération globalisée 2017 n° 0P28O5324 : 1 140 000 €**

Cette opération globalisée est créée en relais de l'opération individualisée "Installation des services de la Métropole" (n° 0P28O2923).

Par délibération n° 2016-1470 du Conseil du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé un complément de financement de 1 400 000 €. C'est cette dernière individualisation qu'il est proposé de transférer sur une opération globalisée dédiée à l'installation des services suite à la création de la Métropole, pour un montant de 1 140 000 €.

Le programme d'aménagement envisagé reste le même :

- l'installation du service ERASME sur le site rue Decorps à Villeurbanne,
- la poursuite de l'installation de la délégation développement solidaire et habitat (DDSH) sur le site des Halles Borie (plot A) à Lyon 7°,
- le regroupement des services de la direction innovation numérique et systèmes d'information (DINSI),
- le déménagement du service de voirie mobilité urbaine (VMU) de l'immeuble le Garden vers l'Hôtel de la Métropole,
- la réinstallation du service du courrier,
- l'installation du service de médecine préventive.

Certaines directions et délégations de la Métropole sont en cours de projet de service (DDSH, délégation développement urbain et cadre de vie -DDUCV-, DLPB, etc.). Des nouvelles demandes pourraient émerger et devenir prioritaire.

**XIII - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Amélioration du patrimoine - opération globalisée 2017 n° 0P35O5227A : 350 000 €**

Cette opération est destinée aux interventions pilotées par le centre technique de l'IDEF sur le site de Bron-Parilly. Le programme prévisionnel est susceptible d'évoluer en fonction des urgences et des priorités qui interviendront en courant d'année.

- rénovation et mise en conformité sécurité accessibilité des ascenseurs des bâtiments A1/A2 : 100 000 €,
- raccordement au réseau de chauffage urbain du bâtiment 1 "passerelle" : 40 000 €,
- réaménagement des annexes de la villa de Rillieux la Pape (1ère tranche de financement) : 78 000 €,
- réfection de la toiture tuiles du bâtiment K3 : 20 000 €,
- travaux d'aménagement bâtiment A1/A2 (phase 1) : 40 000 €,
- extension du système de contrôle d'accès et de la GTC aux bâtiments A, M et E : 25 000 €,
- remplacement de toitures et de murs contenant des produits amiantés (1ère tranche) : 32 000 €,
- poursuite de la mise en place de la régulation et de la gestion sur GTC : 15 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine métropolitain bâti et non bâti pour l'année 2017.

**2° - Décide :**

a) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, pour un montant de 215 000 € en dépenses et 35 834 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 215 000 € en 2017,
- en recettes : 35 834 € en 2017,

sur l'opération Cité Centre des Congrès n° 0P02O4572. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 35 834 €,

b) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P04 - Tourisme, pour un montant de 13 750 € en dépenses et 2 291 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 13 750 € en 2017,
- en recettes : 2 291 € en 2017,

sur l'opération Golf de Chassieu n° 0P04O4578. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 2 291 €,

c) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 510 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivants : 482 000 € en 2017 en dépenses ; 28 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération Centre d'échanges de Lyon Perrache n° 0P08O4566,

d) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement, pour un montant de 10 000 € en dépenses et 1 667 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 10 000 € en 2017,
- en recettes : 1 667 € en 2017,

sur l'opération Parcs de stationnement n° 0P10O4584. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 1 667 €,

e) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P13 - Haltes fluviales, pour un montant de 50 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en dépenses en 2017, sur l'opération Haltes fluviales n° 0P13O4590,

f) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P16 - Accompagnement des gens du voyage, pour un montant de 170 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 120 000 € en dépenses en 2017 ; 50 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération Maintenance aires d'accueil des gens du voyage n° 0P16O4560,

g) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P22 - Cimetières et crématoriums, pour un montant de 600 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 550 000 € en 2017, 50 000 € en 2018,
- en recettes : 91 666 € en 2017, 8 334 € en 2018,

sur l'opération Cimetières n° 0P22O4596. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 100 000 €,

h) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 893 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 758 224 € en dépenses en 2017, 134 776 € en dépenses en 2018 sur l'opération Travaux sur patrimoine privé n° 0P28O4515,

i) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 300 000 € en dépenses en 2017, 600 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération Acquisitions et aménagements véhicules légers n° 0P28O4529,

- pour un montant de 300 500 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 171 635 € en dépenses en 2017, 128 865 € en dépenses en 2018 sur l'opération Acquisitions et aménagements de véhicules légers n° 2P28O4529,

j) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 310 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 220 000 € en dépenses en 2017, 90 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération Hôtel de Métropole n° 0P28O4541,

- pour un montant de 20 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant administratif, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 000 € en dépenses en 2017, 19 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération Hôtel de Métropole n° 5P28O4541,

k) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 390 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 260 000 € en dépenses en 2017, 130 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Mobiliers et moyens généraux n° 0P28O4547,

- pour un montant de 36 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 24 000 € en dépenses en 2017, 12 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Mobiliers et moyens généraux n° 2P28O4547,

- pour un montant de 10 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant administratif, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 5 000 € en dépenses en 2017, 5 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Mobiliers et moyens généraux n° 5P28O4547,

l) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 140 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 90 000 € en dépenses en 2017 et 50 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Matériels techniques n° 0P28O5344,

m) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 380 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 060 000 € en dépenses en 2017, 320 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Bâtiments et espaces extérieurs n° 0P28O4554,

- pour un montant de 150 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 128 000 € en dépenses en 2017, 22 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Bâtiments et espaces extérieurs n° 2P28O4554,

n) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 1 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 654 000 € en dépenses en 2017, 546 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Sites territorialisés n° 0P28O5195A,

o) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 1 140 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 000 000 € en dépenses en 2017, 140 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Installation des services de la Métropole n° 0P28O5324,

p) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie :

- pour un montant de 120 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 90 000 € en dépenses en 2017, 30 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Diminuer les consommations énergétiques n° 0P31O4535,

- pour un montant de 120 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 90 000 € en dépenses en 2017, 30 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération Diminuer les consommations énergétiques n° 2P31O4535,

q) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance, pour un montant de 350 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 286 800 € en dépenses en 2017, 63 200 € en dépenses en 2018, sur l'opération Maintenance centre technique de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) n° 0P35O5227A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.**